



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

1

## Motion

Luxembourg, le 21 mars 2020

Dépôt : Groupe politique CSV

Mme Nastine Hansen  
PL 7534

La Chambre des Députés,

- Considérant la classification de la maladie à coronavirus (COVID-19) comme « pandémie » par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) le 11 mars 2020 ;
- Constatant une flambée de la maladie à coronavirus (COVID-19) en Europe et à travers le monde ;
- Constatant que le Luxembourg se trouve confronté à sa plus grave crise sanitaire depuis la Seconde Guerre mondiale ;
- Considérant la déclaration de l'état de crise par le Grand-Duc le 18 mars 2020 suivant l'article 32, alinéa 4 de la Constitution ;
- Insistant sur une interprétation stricte du précité article 32, alinéa 4 de la Constitution relative à la « durée maximale de trois mois » de l'état de crise ;
- Considérant le projet de loi portant prorogation de l'état de crise déclaré par le règlement grand-ducal du 18 mars 2020 portant introduction d'une série de mesures dans le cadre de la lutte contre le COVID-19 ;
- Rappelant la responsabilité des citoyens de respecter les consignes de précaution du Gouvernement ;
- Rappelant la responsabilité de l'État de protéger et de soutenir la population, notamment les plus vulnérables ;
- Rappelant l'importance du bon fonctionnement des institutions en général et du contrôle parlementaire en particulier dans l'actuel état de crise ;
- Considérant qu'une coordination déterminée, régulière et transparente entre le Gouvernement et la Chambre des Députés est indispensable pour surmonter la présente crise sanitaire ;



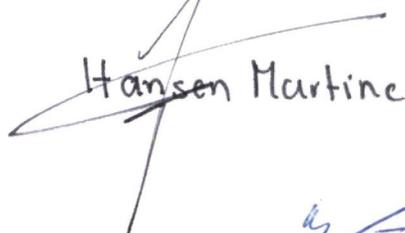
CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

- Rappelant l'obligation du Gouvernement de répondre aux questions posées par les Députés et ceci tant dans le cadre de questions parlementaires que dans la cadre des commissions de la Chambre des Députés ;
- Saluant et se joignant à l'élan de solidarité impressionnant au sein de notre société ;
- Remerciant tous les professionnels de santé ainsi que tous les autres professionnels et volontaires au service des citoyens dans cette crise ;
- Insistant sur la protection de la santé des citoyens et la sauvegarde de vies humaines comme première priorité ;

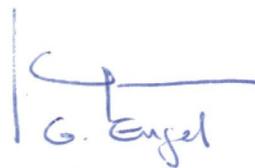
**Invite le Gouvernement**

- À informer au minimum hebdomadairement la Chambre des Députés à travers la Conférence des Présidents, le Bureau de la Chambre et, les cas échéant, une représentation de la commission afférente et à y répondre aux questions des Députés sur l'évolution de la crise sanitaire ;
- À informer le plus rapidement possible la Chambre des Députés sur tout changement modifiant les mesures du Règlement grand-ducal du 18 mars 2020 et sur toute mesure ou décision que le Gouvernement prendra, dans ce contexte, par voie réglementaire ;
- À clarifier, à rendre davantage accessible et à cibler au mieux l'information du public dans le cadre de la crise avec une attention particulière pour les personnes âgées et vulnérables ;
- À préparer, là où cela est possible, un ou plusieurs projets de loi pour prolonger, le cas échéant, des mesures spécifiques limitées dans le temps et liées à la maladie du coronavirus (COVID-19) au cas où cela s'avérerait nécessaire après la fin de la prolongation de l'état de crise votée en ce jour ;
- À préparer d'ores et déjà les mesures nécessaires pour l'après-crise.

  
Marc Baum

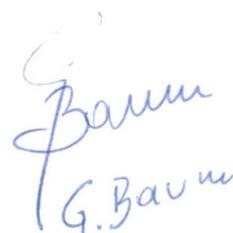
  
Hansen Martine

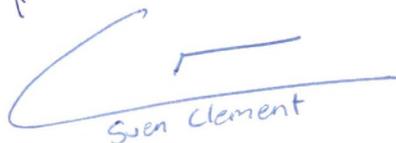
\*\*\*

  
G. Engel

  
F. Van Meir

  
Josée Lorsche

  
G. Baum

  
Sven Clement